

Danièle CARRIERE, Gilles DELILLE
Conseillers *Bures Environnement*
Patricia KASPERET, Christian NIERMONT
Conseillers *Agir à gauche*
Alban MOSNIER, Francis VALENTI
Conseillers *Buressois unis et Solidaires*

Bures-sur-Yvette, le 24 février 2020



A l'attention de **Monsieur le Préfet**
Direction Générale des Collectivités Locales
Sous-préfecture de Palaiseau
Avenue du Général De Gaulle
91125 – PALAISEAU

Objet : **fiabilité des comptes financiers de la commune de Bures-sur-Yvette**

Monsieur le Préfet,

En notre qualité d'élu-e-s de l'opposition municipale, nous avons l'honneur de faire une démarche commune auprès de vous afin d'alerter les services de l'Etat au sujet de la fiabilité des comptes publics de la ville de Bures-sur-Yvette.

Alors que doit se réunir ce jour le dernier conseil municipal de la mandature, qui verra la présentation du rapport d'orientations budgétaires 2020, nous voulons porter à votre connaissance que Monsieur Jean-François VIGIER, Maire de la ville de Bures-sur-Yvette, a dissimulé des opérations de dépenses pourtant réelles sur l'exercice 2019 dans l'objectif de fausser les résultats de fonctionnement et d'investissement de l'année 2019 de notre commune.

Nous tenons également à porter à votre connaissance que Monsieur le Maire nous a empêché de rencontrer un fonctionnaire de la collectivité, en l'occurrence le Responsable du service des finances, à qui nous voulions poser des questions techniques et financières relevant de son champ de compétences.

Le 13 février 2020, à l'issue de plusieurs relances, Monsieur le Maire nous a finalement transmis uniquement les 23 premières pages de la maquette du Compte Administratif provisoire 2019 de la ville que nous avons demandée afin d'étudier les opérations comptables et courantes 2019 (réalisations, rattachements des charges et produits 2019, restes à réaliser 2019...) en vue du Conseil municipal du 24 février 2020.

De l'examen du compte administratif 2019 provisoire, tel que transmis, nous constatons que dans ce document ne figurent pas les éléments suivants :

- **192 911 €** de **prélèvement obligatoire d'Attribution de Compensation (AC)** des charges transférées 2019 qui auraient dû être versé à la Communauté d'Agglomération Paris Saclay (CPS) sur l'exercice 2019.

Le montant de l'AC 2019 pour la ville de Bures-sur-Yvette, validé par les élus des 27 communes à la séance de la CLECT de la CPS, en date du 12 septembre 2019, est de 1 210 161,61 €. Or, à l'inscription du Budget Primitif 2019 de la ville, il était inscrit 1 060 000 €. La ville n'a payé que 1 017 250,61 € au lieu des 1 210 161,61 €, soit un écart de 192 911 €, non constaté en dépenses au chapitre 014 « Atténuation de Produit ». Monsieur le Maire n'a proposé **aucune Décision Modificative** à ce sujet, alors qu'il pouvait le faire avant le 21 janvier 2020 **pour ajuster les crédits budgétaires 2019**.

- **584 812,50 €** d'une **subvention d'équipement** qui aurait dû être comptabilisé en 2019 par notre commune et versé à la CPS, dans le cadre d'une opération de travaux de voirie, route de Gometz. Pourtant, les crédits inscrits au **chapitre 204 du BP 2019**, étaient **largement suffisants** pour payer cette somme.

La somme de 584 812,50 € est comptabilisée et constatée habilement par Monsieur le Maire en restes à réaliser en dépenses d'investissement 2019 (RAR 2019) **pour éviter d'avoir un déficit d'investissement de l'année 2019**.

- **336 233,04 €** relatif aux travaux d'assainissement Eaux Pluviales de la rue de la vierge à l'avenue Foch (rue de la Hacquinière) réalisés en 2019.
- **100 000 € estimé des dépenses courantes** (eau, électricité, frais télécommunication...) **de l'exercice 2019** n'ont pas été rattachées par Monsieur le Maire alors que le service fait a eu lieu avant le 31 décembre 2019. Aucun **rattachement n'a été constaté au chapitre 011, Charges à caractère Général**.
- Le capital restant dû de **l'emprunt de 500 000 €**, référence n°200501/0155359-1294518 et contracté à la Caisse d'Epargne le 21 mars 2005 n'apparaît pas dans les maquettes budgétaires du BP et des DM 2019 de la ville.

Au vu du montant du remboursement de l'annuité 2019 de cet emprunt à hauteur de **36 k€**, les crédits restants en 2019 de 11 341,55 € au **chapitre 16 « remboursement du capital »** sont **insuffisants**.

Monsieur le Maire n'a donc pas comptabilisé dans les comptes de la ville, une partie du remboursement du capital à payer aux banques.

De ce fait, le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2019 de la ville ne prendront pas en compte les dépenses décrites ci-dessus.

En outre, Monsieur le Maire n'hésite pas à comptabiliser tous les rattachements de produits 2019, que nous observons dans cette maquette du CA provisoire 2019, mais en aucun cas, il ne constate les rattachements des charges 2019.


En conséquence, les résultats 2019 ne seront pas conformes à la réalité des dépenses et recettes de l'année 2019.

Au vu de la gravité des actes de Monsieur le Maire, nous vous remercions Monsieur le Préfet, de prendre acte afin que la Chambre Régionale des Comptes puisse émettre un avis sur la sincérité de l'exercice 2019 présenté par l'Ordonnateur.


Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos respectueuses salutations.

Les Conseillers municipaux des Bures-sur-Yvette,

Gilles DELILLE



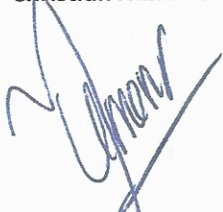
Danièle CARRIERE



Patricia KASPERET



Christian NIERMONT



Alban MOSNIER



Francis VALENTI



Copie à :

Ministère de l'Action et des comptes publics 139, rue de Bercy 75572-PARIS Cedex 12

Trésorerie d'Orsay 1, place du Dr Ernest Albert 91400 - ORSAY

Monsieur le Président de la Communauté Paris Saclay 1, rue Jean Rostand 91400- ORSAY

Pièces jointes = Compte administratif provisoire 2019
Etat des reports 2019